

portant validation de l'offre de la société Bernayenne de Couverture pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire du Bourg le Comte

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la mise en concurrence préalablement effectuée

Considérant l'offre de la société Bernayenne de Couverture, qui est économiquement la plus avantageuse,
Considérant qu'il convient de signer l'offre

DÉCIDE :

De valider l'offre de la société Bernayenne de Couverture pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire du Bourg le Comte pour un montant de 82 712,15 € HT.

signé électroniquement le 03/05/2023
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

